



Genève, le 27 mai 2010

Présidence du Grand Conseil

Aux représentant-e-s de la presse et des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA PRESIDENCE DU GRAND CONSEIL

Mesdames, Messieurs,

La Présidence du Grand Conseil a pris connaissance d'un communiqué du MCG intitulé de manière inappropriée « Flash du Grand Conseil » et comportant en regard du logo du MCG les armoiries officielles de l'Etat ;

1. La Présidence du Grand Conseil constate que ce communiqué, qui utilise un titre trompeur, ne lie en aucune manière le Grand Conseil en tant qu'institution. La Présidence du Grand Conseil est sûre que les représentant-e-s de la presse et des médias ne se laisseront pas tromper par ces amalgames ;
2. La Présidence du Grand Conseil rappelle que l'utilisation des armoiries officielles n'est en aucun cas admise par un député seul ou un groupe politique, mais est réservée pour une utilisation institutionnelle ;
3. La Présidence se verra malheureusement contrainte de prendre des mesures afin de prévenir, voire de sanctionner ce type d'abus ;
4. La Présidence déplore que les usages et les règles non écrites qui régissaient jusqu'alors une attitude respectueuse des institutions soient de plus en plus bafoués, pour preuve par exemple le titre de la première Interpellation urgente écrite annexée au communiqué de presse du MCG de ce jour. A ce propos, elle demandera à l'auteur, sous réserve d'un préavis favorable du Bureau, d'en modifier l'intitulé.

Guy Mettan
Président du Grand Conseil